

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
DE LA DROME**EXRAIT DU REG****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation  
20 mai 2020Date d'affichage  
29 mai 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

**Séance du 28 mai 2020**

Le jeudi 28 mai 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Salle festive, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Louis QUAIRE, Emilie BESSON, Eric WAGON, Sylvie JONDON, Bernard VINCENT, Line NAUD, Lionel ROUQUET, Pascale REYNAUD, François DE SAINT VICTOR, Virginie PUGLIESE, Sulian RENAUD, Margaux HELQUE, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Laurent AUBRET, Josette FRECHET

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Jocelyne CASTON

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Monsieur le Maire expose :

Chaque commune dispose d'un Maire et d'un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger.

L'effectif du conseil municipal est de 23 membres.

Conformément aux dispositions légales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal de la commune d'Alex, soit 6 adjoints.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER

